



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIERES

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2025

#### **DÉLIBÉRATION n°2025-03-20\_07**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**MEMBRES PRÉSENTS** : Anne CALENDRAS, Michel CICERON, Michelle CRETENET, Philippe JOSSANT, Suzanne LEPINE, Alain MANSIAT, Franck NALLET, Dominique SINAY, Anne-Sophie SUCHEL JAMBON, Florence SUPPLISSON

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Céline CUCUMEL LEO donne pouvoir à Dominique SINAY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Didier CRETENET, Pascal GUCHER

**MEMBRES ABSENTS** : Marine EVRARD, Karim GHENDIR

**LE SECRETAIRE DE SEANCE** : Florence SUPPLISSON

Le Conseil D'Administration du CCAS

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-26
- **VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-5 et 6 et R 123-5 relatifs au rôle et au fonctionnement du centre communal d'action sociale.
- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5, L2311-6 et D 2311-14 relatifs à l'affectation du résultat.

Comme le rappelle Dominique SINAY, vice-présidente du CCAS, explique que le Conseil d'Administration doit arrêter le compte administratif qui lui est annuellement présenté. Il comprend toutes les opérations comptables effectuées sur l'année 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur du Conseil d'Administration relatif à la présidence des séances, il a été demandé d'élire un Président pour voter ce point, Dominique SINAY, vice-présidente, se retirant pour le vote. L'ensemble des membres du Conseil d'administration du CCAS désigne **Suzanne LEPINE** pour présider le vote de cette délibération.

**Le compte administratif de l'exercice budgétaire 2024 laisse apparaître :**

#### **1- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement :	80 045,70 €
Dépenses de fonctionnement :	84 390,48 €
<i>Excédent reporté de l'exercice 2023 :</i>	6 257,70 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement 2024 de :</b>	<b>1 912,92 €</b>

#### **2- EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement :	1 565,98 €
-----------------------------	------------

Dépenses d'investissement :

Excédent reporté de l'exercice 2023 :

Soit un excédent d'investissement 2024 de :

14 750,25 €

16 322,23 €

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2024.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2024, annexé à la présente délibération.

**Résultat du vote : UNANIMITE** (en l'absence de la vice-présidente et de son pouvoir)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État.

Saint-Genis-les-Ollières, le 20 mars 2025

Dominique SINAY

Vice-présidente du CCAS



Florence SUPPLISSON

Secrétaire de séance

